

## ARRÊTÉ N° 24/01/08

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

GROUPEMENT FORMATION

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE

OBJET Désignation des examinateurs des épreuves orales d'admission des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels - session 2023

### **La présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu l'arrêté n° 23/01/24 du 06 janvier 2023 modifié portant ouverture des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 23/10/09 du 15 novembre 2023 portant désignation des membres des jurys des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 ;
- Vu la délibération n° 2022-55 du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 12 décembre 2022 relative à l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels session 2023 au profit du SDMIS ;
- Vu la délibération n° D/22-12/09 du conseil d'administration du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) en date du 16 décembre 2022 relative à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023, en partenariat avec les SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-est et le cas échéant d'autres SDIS ;
- Vu les arrêtés du 30 novembre 2020 relatifs aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels et aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels ;

- Vu la convention de mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques conclue entre le SDMIS et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) et confiant à ce dernier l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Considérant qu'il convient de désigner d'une part, les examinateurs associés au jury pour conduire les épreuves orales d'admission, et d'autre part, des examinateurs suppléants pouvant être amenés à remplacer des membres du jury ou des examinateurs défectueux ou empêchés ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

La liste des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission des deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023, est établie comme suit :

#### **Collège des personnalités qualifiées :**

Commandant Jean-Noël CHAPUIS, SDIS 74  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Jérôme DAMERON, SDIS 73  
Commandant Hélène DELAS, SDIS 73  
Lieutenant hors classe Nicolas DRAGO-RAJON, SDMIS  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Franck GUADAGNO, SDIS 42  
Commandant Jessica LEHNOFF, SDIS 74  
Lieutenant hors-classe Thierry ROMIER, SDIS 38  
Commandant Anthony SEBBANE, SDMIS  
Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Sonia VAGNON-MOGE SDIS 74  
Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Pierre VALRIVIÈRE, SDIS 15

#### **Collège des élus locaux :**

Joëlle ASTRE, conseillère municipale, ville de Sainte-Foy-lès-Lyon (69)  
Gabriel AUMONIER, maire, ville de Misérieux (01)  
Gilles GRECO, adjoint au maire, ville de Saint-Chamond (42)  
Pierre JUANICO, adjoint au maire, ville de Feyzin (69)  
Christophe MALLET, maire, ville de Saint-Rémy (01)  
Pierre MIRABEL, adjoint au maire, ville de Solaize (69)  
Sophie PAGNOUD, adjointe au maire, ville de Francheville (69)  
Gilles PEYRICHOU, adjoint au maire, ville de l'Arbresle (69)  
Philippe PROST, maire, ville de Montmerle-sur-Saône (01)  
Hervé SERVE, conseiller municipal, ville de Maclas (42)

#### **Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Sergent Marion ANFRY, SDMIS  
Adjudant-chef Rémy CHABBOUH, SDMIS  
Adjudant-chef Gérard CHARLES, SDIS 42  
Adjudant-chef Anthony DE QUEIROS, SDIS 38  
Sergent Bénédicte GINET, SDIS 38  
Adjudant-chef Jean-Pierre GIRAL, SDIS 63  
Adjudant Fabien MESSON, SDIS 01  
Adjudant-chef Stéphane PILTÉ, SDIS 63  
Adjudant Paul PONCET, SDIS 03  
Adjudant-chef Émilie PRADON, SDIS 26

Ces examinateurs associés participeront aux délibérations du jury, avec voix consultative, pour l'attribution des notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées.

## Article 2

La liste des examinateurs suppléants des épreuves orales d'admission des deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023, est établie comme suit :

### **Collège des personnalités qualifiées :**

Capitaine Thierry BALLESTRIN, SDIS 42  
Lieutenant hors classe Sylvain BIDAL, SDIS 74  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe François BOUCHARD, SDMIS  
Lieutenant hors classe Sébastien CREPIN, SDIS 38  
Lieutenant hors classe Jean-Louis ENJOLRAS, SDIS 43  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe, Guillaume GAUBICHER, SDMIS  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Alexandre GIRARD, SDIS 63  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Stéphane GRANDELAUDE, SDIS 15  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Martin HIMBERT, SDMIS  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Juliette IZART, SDIS 26  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Karine JOUBART, SDIS 42  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe David LAISSUS, SDIS 38  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Romain LAPLACE, SDIS 73  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Flavien MERMET, SDIS 38  
Capitaine Jérôme PLOYON, SDIS 07  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Mickael PRONCHERY, SDIS 03  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Patrice ROUSTAN, SDIS 38  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Omar SEFFOUHI, SDIS 38

### **Collège des élus locaux :**

Sylvie BROYER, conseillère municipale, ville de Soucieu-en-Jarrest (69)  
Jean-Pierre COTTAZ, conseiller municipal, ville de Beynost (01)  
Françoise DUMAS, conseillère municipale, ville de Chaponost (69)  
René FARNOS, adjoint au maire, ville de Feyzin (69)  
Yves JASSERAND, adjoint au maire, ville de Marcy l'Étoile (69)  
Peggy LAFOND, conseillère municipale de Gleizé (69)  
Michel LAGRANGE, adjoint au maire, ville de Marcy l'Étoile (69)  
Sophie LUTZ, adjointe au maire, ville de Villefranche-sur-Saône (69), vice-présidente du cdg69  
Maryse MICHAUD, conseillère municipale, ville de Pierre-Bénite (69), vice-présidente du cdg69  
Damien MONNIER, maire, ville de Sathonay-Camp (69)  
Claudie MURIGNEUX, conseillère municipale, ville de Saint-Symphorien-sur-Coise (69)  
France REBOUILLAT, adjointe au Maire, ville de Communay (69)  
Odile RIONDET, adjointe au maire, ville de Solaize (69)

### **Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Sergent-chef Sébastien ARGUILLET, SDIS 38  
Adjudant-chef Vincenzo BONELLI, SDIS 42  
Adjudant Karim BOUABID, SDIS 73  
Adjudant-chef Anthony BOUDAUD, SDMIS  
Adjudant-chef Franck BOUVERAT, SDIS 74  
Adjudant-chef David DUBOIS, SDIS 38  
Adjudant-chef Loïc GALIMI, SDIS 74  
Adjudant-chef Sylvain GENTIL, SDMIS  
Sergent-chef Guillaume GERARD, SDIS 74  
Adjudant-chef Jean-François GIRARD, SDIS 63  
Adjudant-chef Jean-René JACQUET, SDMIS  
Adjudant-chef Thierry ONZON, SDIS 63  
Adjudant-chef Sébastien PAGNEUX, SDIS 73  
Sergent-chef Cyrille PILLITIERI, SDIS 43

Adjudant-chef Laurent PIRRERA, SDIS 42  
Adjudant-chef David SALENNE, SDIS 74  
Adjudant-chef Arnaud THAVEL, SDIS 63  
Sergent-chef Patrice THEVENET, SDMIS  
Sergent Clara THIRARD, SDMIS

### Article 3

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) ou <https://www.cdg-aura.fr> et <https://www.sdmis.fr>, et affiché dans les locaux du SDMIS.

Fait à Lyon,  
Le - 6 MARS 2024

La Présidente,



Zémorda KHELIFI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la présidente du conseil d'administration du SDMIS dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)